



# EMBAUCHER DES JEUNES :



## GUIDE DE BONNES PRATIQUES À L'INTENTION DES EMPLOYEURS

La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce à :

Emploi  
Québec   
Île-de-Montreal

---

**OFFRIR DES EMPLOIS  
DE QUALITÉ AUX JEUNES  
QUI POURSUIVENT LEURS  
ÉTUDES, C'EST CONTRIBUER  
À LA FORMATION D'UNE  
RELÈVE QUALIFIÉE.**



## La présence des jeunes sur le marché du travail est souhaitée pour un bon nombre d'entreprises, car les jeunes combinent des besoins de main-d'œuvre, notamment en ce qui a trait aux horaires de travail atypiques tels que les soirs et les fins de semaine.

Le fait de travailler pendant les études peut être bénéfique pour les jeunes, mais il importe de respecter certaines conditions pour favoriser une bonne conciliation études-travail (CÉT). Si ces conditions ne sont pas respectées, le cumul des études et du travail peut avoir des retombées négatives sur le parcours scolaire de ces jeunes, telles que la diminution du rendement scolaire, un désengagement à l'égard des études, voire le décrochage scolaire<sup>1</sup>.

Le présent guide est destiné aux entreprises qui embauchent des jeunes pendant l'année scolaire. Il fournit des renseignements utiles aux employeurs pour favoriser la CÉT de leurs employés-élèves. Il est aussi une source d'information pour tous les intervenants intéressés par cette question. De plus, il rappelle les dispositions de la Loi sur les normes du travail ainsi que les mesures de santé et sécurité du travail qui s'appliquent aux jeunes. Enfin, il donne un aperçu des coûts et conséquences du décrochage scolaire.

Le guide a été produit par **Réseau réussite Montréal (RRM)**, l'instance régionale de concertation en persévérance scolaire qui a parmi ses priorités d'action la CÉT des jeunes montréalais. **RRM** coordonne notamment le programme **Équi T-É** (Équilibre Travail-Études) qui encourage les employeurs à intégrer des pratiques de CÉT à leur politique de gestion.

La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce à la direction régionale d'**Emploi-Québec de l'Île-de-Montréal**.

Nous remercions également la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec (TRECQ) pour sa précieuse collaboration.

<sup>1</sup> *Savoir concilier études et travail*, document produit par les Instances de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec.



# Les jeunes

# et le marché du travail

## POURQUOI EMBAUCHER DES JEUNES ?

- › Disponibilité d'une main-d'œuvre à temps partiel
- › Accès à du personnel pour les horaires variés (soirs et fins de semaine)
- › Développement de liens significatifs avec la relève
- › Participation au développement de la relève

**Les employeurs qui tiennent compte du statut d'élève de leurs employés et qui favorisent la conciliation études-travail de ceux-ci profitent de plusieurs avantages supplémentaires :**

- › Plus grande stabilité de personnel
- › Amélioration des relations de travail
- › Aide au recrutement de personnel (par le carrefour jeunesse-emploi du quartier)

## LES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- › Au Québec, 43 % des jeunes du secondaire occupent un emploi pendant leurs études<sup>2</sup>
- › Parmi eux, 14 % travaillent 16 heures et plus par semaine<sup>2</sup>
- › Les filles travaillent plus que les garçons<sup>3</sup>
- › Les étudiants québécois de 15-24 ans détiennent le record canadien du plus grand nombre d'heures par semaine (14,7 h/semaine)<sup>4</sup>
- › Le cumul des activités (temps de classe, travaux scolaires et travail rémunéré) peut dépasser 60 heures par semaine<sup>5</sup>

## À CONSIDÉRER

Les jeunes ne possèdent pas tous les mêmes capacités. Pour certains, il est possible d'effectuer une vingtaine d'heures de travail par semaine sans compromettre leurs études alors que pour d'autres, une telle situation peut nuire à leur réussite scolaire. Les employeurs doivent respecter les limites de chacun. Il faut également prendre en considération le type de travail effectué. Des conditions de travail stressantes ou qui comportent un risque physique élevé, à raison de quelques heures par semaine, peuvent nuire à la réussite scolaire.

<sup>2</sup> L'enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Tome I. Le visage des jeunes d'aujourd'hui: leur santé physique et leurs habitudes de vie. Québec, 2012, 258 pages.

<sup>3</sup> MARSHALL, Katherine, *La vie bien chargée des adolescents*, Statistique Canada, vol. 8, n° 5, mai 2007.

<sup>4</sup> GAUTHIER, M.-A., M.P. Labrie. (2013), *Le travail rémunéré chez les étudiants québécois*. Institut de la statistique du Québec. Coup d'oeil sociodémographique, février 2013, n° 23

<sup>5</sup> LABERGE, Luc et coll. Santé et sécurité des étudiants qui occupent un emploi durant l'année scolaire Les effets du cumul d'activités et de contraintes de travail Études et recherches / Rapport R-705, Montréal, IRSST, 2011, 147 pages.

## OCCUPER UN EMPLOI PENDANT LES ÉTUDES

Travailler pendant les études comporte de nombreux avantages et il est possible de le faire sans compromettre les résultats scolaires. Toutefois, si l'équilibre entre le travail et les études n'est pas respecté, cela pourrait avoir des répercussions, tant dans la sphère scolaire que dans les sphères professionnelle et personnelle. Il importe d'être attentif aux signes d'une mauvaise conciliation études-travail.

### AVANTAGES

Développement du sens de l'organisation  
 Développement du sens des responsabilités  
 Développement d'une discipline personnelle



ÉTUDES

### INCONVÉNIENTS

Moins d'énergie et de temps pour les études  
 Baisse de concentration  
 Retards et absentéisme  
 Diminution de la motivation

Expérience sur le marché du travail, connaissance de la culture du monde du travail (p. ex., arriver à l'heure, utiliser un langage approprié)

Développement de liens affectifs avec des adultes significatifs

Valorisation et reconnaissance

Connaissance de soi et de ses intérêts professionnels

Acquisition de connaissances et de compétences



EMPLOI

Diminution du rendement  
 Haut risque de blessures et d'accidents  
 Retards et absentéisme

Autonomie financière accrue  
 Renforcement de l'estime de soi  
 Transition plus harmonieuse entre les études et le marché de l'emploi



SANTÉ ET VIE PERSONNELLE

Stress, fatigue, etc.  
 Privation de sommeil  
 Diminution de l'activité physique  
 Hausse des mauvaises habitudes alimentaires, de la consommation de cigarettes, d'alcool et de drogues  
 Diminution des activités sociales



Ces signes peuvent témoigner d'une difficulté de l'élève à concilier son emploi et ses études. Prenez le temps de rencontrer votre employé-élève pour en discuter au besoin.



## Normes du travail

## Santé et sécurité au travail

### LES NORMES DU TRAVAIL QUI S'APPLIQUENT AUX JEUNES

› L'employeur ne peut pas demander à un jeune de faire un travail qui dépasse ses capacités ou qui risque de :

- compromettre ses études;
- nuire à sa santé ou à son développement physique ou moral.

› Un jeune qui a l'obligation de fréquentation scolaire<sup>6</sup> ne peut travailler pendant les heures de classe.

› Un employeur ne peut pas faire travailler durant un quart de nuit un jeune qui fréquente l'école.

Comme la nuit est la période comprise entre 23 h et 6 h le lendemain, l'employeur doit aussi tenir compte du lieu de résidence de l'employé et s'assurer que les heures de travail de ce dernier lui permettent d'être chez lui pendant cette période. Il existe cependant certaines exceptions (par exemple, la livraison de journaux ou la participation à une œuvre artistique comme une représentation théâtrale).

› Un employeur doit obtenir l'autorisation des parents ou d'un tuteur pour embaucher un jeune de moins de 14 ans.



### EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir davantage de renseignements sur les normes du travail qui s'appliquent aux jeunes, consultez le site [www.cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/travail-des-enfants/index.html](http://www.cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/travail-des-enfants/index.html).

<sup>6</sup> Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. (*Loi sur l'instruction publique*).

## SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DES JEUNES

**Les employeurs peuvent prévenir bon nombre d'accidents de travail en fournissant à leurs employés toute l'information, la formation et la supervision nécessaires dès le premier jour de travail.**

### Obligations de l'employeur

- › Offrir un environnement sain et sécuritaire
- › Fournir l'équipement de protection nécessaire à l'accomplissement des tâches (lunettes, gants, bottes, dossard, etc.)

### Obligations des employés:

- › Porter et utiliser l'équipement fourni par l'employeur
- › Respecter les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise
- › Contribuer à l'élimination des dangers
- › Veiller à leur santé et à leur sécurité et faire de même pour leurs collègues

### Raisons de porter une attention particulière aux jeunes

- › Ils manquent d'expérience et de repères
- › Ils hésitent à poser des questions, pour faire bonne impression ou par peur d'être jugés
- › Ils sont peu conscients des risques liés à leur travail
- › Ils connaissent mal leurs limites et leurs capacités
- › Ils peuvent prendre des risques inutiles en voulant faire leurs preuves

### Principales causes des accidents de travail

Un accident ne s'explique pas par un seul facteur, mais bien par une combinaison de facteurs. Les travailleurs se blessent plus souvent lorsqu'ils:

- › Exécutent un travail pour lequel ils n'ont pas été formés
- › Manquent de supervision adéquate
- › Utilisent de l'équipement inapproprié
- › Ont une connaissance insuffisante des méthodes de travail, des techniques ou des procédures sécuritaires
- › Sont exposés à plusieurs contraintes (horaires irréguliers, travaux répétitifs, tâches variables, utilisation d'équipements dangereux, manipulation de charges lourdes, etc.)



### EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir davantage, consultez la brochure *Former et superviser les jeunes et les nouveaux travailleurs, c'est payant!* Celle-ci est disponible à l'adresse suivante: [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca).



**Chaque année, au Québec, plus de 12 000 jeunes sont blessés, mutilés ou tués au travail**

**34**

accidents  
par jour

**2**

amputations  
par mois

**7**

décès  
par année



**Les conditions gagnantes  
de la conciliation études-travail**

**LES ENTREPRISES ONT UN RÔLE À JOUER EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE !**

Une bonne conciliation études-travail, c'est l'affaire du jeune lui-même, des parents, des enseignants, mais également des employeurs. Ces derniers disposent de multiples outils pour agir de façon concrète sur la persévérance et la réussite de leurs employés aux études.

## Voici quelques pratiques de gestion favorisant une bonne conciliation études-travail chez les jeunes<sup>7</sup>:



**Offrir, pendant l'année scolaire, un horaire de 20 heures/semaine au maximum.**

Certaines études démontrent que, au-delà de 20 heures par semaine, les jeunes deviennent plus à risque d'abandon scolaire. Toutefois, le nombre d'heures de travail maximal varie en fonction de l'âge et du sexe du jeune, de la période de l'année, du niveau scolaire, du type d'emploi occupé et des contraintes liées au travail (fatigue, stress, travail debout, manipulation de charge, exposition au bruit, etc.).



**Exclure le quart de travail de nuit.**

La Loi sur les normes du travail du Québec prévoit qu'un employeur ne peut faire travailler un jeune ayant l'obligation de fréquenter l'école entre 23h et 6h le lendemain.



**Offrir un maximum de deux quarts de travail se terminant au plus tard à 22 h, si l'élève a un cours le lendemain.**

Le moment où le jeune travaille est également un facteur qui peut jouer sur un sain équilibre entre le travail et les études. Limiter le nombre de quarts de travail la semaine peut lui permettre d'accorder suffisamment de temps à ses études et travaux scolaires, mais également à ses loisirs et au repos.



**Faire preuve de souplesse dans les horaires de travail pendant les périodes de fin d'étape et d'examen.**

La planification des horaires de travail doit se faire en tenant compte du calendrier scolaire afin de ne pas compromettre le temps que les jeunes doivent accorder aux études et aux travaux scolaires.



**Valoriser les études en s'informant régulièrement des résultats et travaux scolaires tout en encourageant l'effort et la persévérance.**



**Être une référence pour les employés-élèves.**

L'employeur est un adulte significatif dans la vie du jeune. Ce dernier doit pouvoir se référer à lui pour les questions reliées au travail, mais également à ses études ou sa vie personnelle.



## ET PLUS ENCORE...

**D'autres types d'initiatives peuvent permettre aux employeurs d'aider les employés-élèves à réussir leur parcours scolaire. Par exemple:**

- Élaboration d'une politique jeunesse d'entreprise
- Assignation d'un mentor
- Programmes de retour aux études
- Mise en place d'un plan d'intégration et de suivi sur mesure
- Attribution de bourses d'études
- Gestes soulignant l'obtention d'un diplôme
- Offre de stage

<sup>7</sup> Ces pratiques sont inspirées du programme de conciliation études-travail **Équi T-É** ([www.equitemontreal.ca](http://www.equitemontreal.ca))



## Le décrochage scolaire : coûts et conséquences

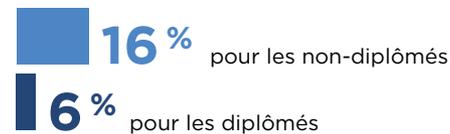
Le décrochage scolaire pénalise les personnes sur le plan individuel. En effet, les personnes non diplômées ont un revenu moyen inférieur ainsi qu'un taux de chômage moyen plus élevé, et leur espérance de vie est plus courte.

Quelques exemples de l'incidence du décrochage scolaire<sup>8</sup>:

### > Revenu annuel moyen<sup>9</sup>



### > Taux de chômage moyen<sup>10</sup>



### > Espérance de vie moyenne



À Montréal, près d'un jeune sur cinq<sup>11</sup> quitte l'école sans diplôme.

<sup>8</sup> Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec, «Savoir pour pouvoir: entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire», rapport, Montréal, 2009; MÉNARD, L. J., «Au-delà des chiffres... Une affaire de cœur. L'Épaulé à la roue: Comment le Québec peut se mobiliser contre le décrochage scolaire», BMO Groupe financier, Montréal, 2009.

<sup>9</sup> Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-014-X2011040 au catalogue de Statistique Canada. Population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés au Québec.

<sup>10</sup> Statistiques Canada, Enquête sur la population active, année 2013.

<sup>11</sup> Taux 2010-2011 de sortants sans diplôme ni qualification au secondaire, formation générale des jeunes, secteur public, Région de Montréal. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, indicateurs nationaux, système Charlemagne, novembre 2012.

## BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE

Selon les plus récentes perspectives d'emploi par profession d'Emploi-Québec pour la période 2013-2017, **31 % des besoins de main-d'œuvre dans la région de Montréal requièrent un diplôme de formation professionnelle ou technique**<sup>12</sup>.

### CHAQUE ÉLÈVE QUI PERSÈVÈRE C'EST :



Une personne qui a de meilleures conditions de vie ainsi qu'une espérance de vie plus longue, et dont les réalisations sont plus valorisantes



Une société qui fait un gain économique cumulatif de 184 000 \$ sur l'ensemble de la vie active d'un jeune qui obtient un diplôme<sup>13</sup>



Un marché du travail plus stable (maintien des emplois nécessaires à l'économie montréalaise)



Une personne qui contribue à la vitalité de la société (participation électorale, bénévolat, don de sang, etc.)

<sup>12</sup> Direction régionale d'Emploi-Québec de l'Île-de-Montréal, Perspectives professionnelles 2013-2017, compilation spéciale DPIMT, septembre 2014.

<sup>13</sup> FORTIN, P., « Les sans-diplôme au Québec: portrait d'ensemble », présentation PowerPoint dans le cadre des Journées interrégionales sur la persévérance scolaire, Mont-Sainte-Anne, 30 et 31 octobre 2008, 26 p.



## La conciliation études-travail: Une question importante pour Montréal

Le programme Équi T-É vise à sensibiliser la communauté d'affaires montréalaise à l'importance de la conciliation travail-études et offre un soutien adapté aux jeunes qui occupent un emploi à temps partiel durant leurs études.



Réseau réussite  
Montréal

Sous la coordination régionale de Réseau réussite Montréal, le programme Équi T-É est mis en œuvre en partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi et les commissions scolaires de l'île de Montréal.



Réunir  
Réussir

Agir ensemble  
pour la réussite éducative

Fier partenaire  
de Réseau réussite  
Montréal

Le programme Équi T-É est rendu possible grâce au soutien financier de nos partenaires :

